

SAINT-DENIS  
ET VOUS

LE TRAVAIL DES ÉLUS  
SUR LE TERRAIN

LES ACTIONS DE L'INTER-  
COMMUNALITÉ

L'ÉCOLE, LA JEUNESSE  
SPORT ET CULTURE

LA VIE ÉCONOMIQUE  
ET L'EMPLOI

ASSOCIATIONS  
ACTION SOCIALE  
ET SOLIDARITÉ



De beaux moments vécus par nos anciens fin septembre lors du voyage à Théoule-sur-Mer.



## Voisin'âges, pour le mieux-être de nos anciens

« Donner une âme à tout, c'est le secret des anciens », écrivait Stendhal. Par cette simple citation, on comprend combien il est important et essentiel de porter un regard bienveillant sur les aînés trop souvent isolés dans nos communes. Et d'aller plus loin, en proposant des actions pour lutter contre cet isolement.

À l'origine de la création de Voisin'âges, il y a un groupe de travail, PAPA (Projet d'Actions pour les Personnes Agées), né en 2009, constitué de partenaires\* impliqués auprès des personnes âgées et piloté par le Pôle Socio-Culturel (PSC). PAPA met en place des actions : organisation du repas de l'été, de sorties et voyages pour les personnes à mobilité réduite...

« Depuis 2011, l'analyse des besoins sociaux menée avec les communes de Péronnas et Viriat a abouti à plusieurs constats. Le vieillissement de la population en est un, avec la nécessité de se donner des outils de lutte contre l'isolement des personnes âgées. Tous les dispositifs pour le maintien à domicile sont présents sur la commune et fonctionnent bien mais l'isolement de certaines personnes existe et il est difficile à détecter », explique Fabienne Le Page, Maire-Adjointe à l'Action Sociale et à la Solidarité. Le groupe PAPA, conscient des limites des actions menées jusqu'en 2014 pour lutter contre l'isolement, a souhaité engager une réflexion pour donner du sens et aller plus loin à la rencontre des aînés de la commune.

« Nos préoccupations ne vont pas forcément vers les jeunes retraités qui sont souvent bénévoles dans nos structures. Nous concentrons nos actions vers les personnes âgées de plus 80 ans », explique Sophie Vanderheyden, directrice de la Petite Unité de Vie (PUV). « Voisin'âges permet de créer de la cohérence entre nos actions, de les mettre en œuvre collectivement et de redonner une place aux personnes âgées dans notre société », souligne Olivier Molé, directeur du PSC.

### > Des objectifs et des moyens

Coordonnateur et référent de Voisin'âges, le PSC a répondu à plusieurs appels à projets et trouvé des financements. « Grâce à nos partenaires – la Carsat Rhône-Alpes, la Fondation de France, et la municipalité-CCAS – nous avons pu financer un poste dédié à l'opération Voisin'âges ». Syndie Jan, animatrice au PSC, assure aujourd'hui la mise en œuvre des objectifs définis par le comité de pilotage : développer des

actions concrètes de lutte contre l'isolement, rencontrer les personnes âgées, informer et sensibiliser à la prévention des risques, écouter les demandes et orienter vers les services compétents, donner une place aux personnes âgées dans la vie citoyenne de la commune.

### > Des actions

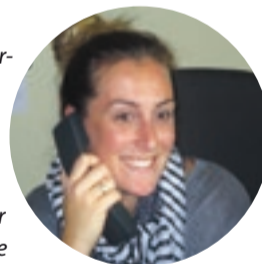
« Un travail de repérage géographique des personnes âgées a été mené sur la commune. On compte près de 400 habitants âgés de

« Nous concentrons nos actions vers les personnes âgées de plus 80 ans

plus de 80 ans. Ma première mission est d'aller à leur rencontre, leur présenter les services de Voisin'âges », explique Syndie Jan. Cette

action à long terme est menée en parallèle d'actions ponctuelles. Fin septembre, trente quatre personnes âgées à mobilité réduite sont parties quatre jours à Théoule-sur-Mer, alors qu'elles pensaient ne plus jamais pouvoir prendre de vacances. Cela donne de magnifiques sourires sur les visages ! Des actions intergénérationnelles sont organisées dans le cadre de la Semaine Bleue. Un transport solidaire s'organise avec des bénévoles pour accompagner les personnes qui le souhaitent à des animations. L'élaboration d'un Parcours Santé Intergénérationnel au cœur de la commune est en cours de réflexion. « Nous allons aussi mettre en place un réseau de « veilleurs » : ces voisins attentifs aux personnes âgées de leur quartier seront des liens de proximité entre le Pôle et les habitants ». Avec bienveillance, empathie, partage dans chacune des actions, demain la volonté des partenaires de Voisin'âges est que personne ne puisse souffrir de solitude.

\*Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Pôle Socio-Culturel (PSC), Petite Unité de Vie (PUV), Club Amitié Rencontre, ADMR de l'Ain, des habitants bénévoles.



Syndie Jan, animatrice au PSC et référente pour le projet Voisin'âges

GUILLAUME FAUVET, MAIRE

L'année 2015 restera sans nul doute comme une année noire dans l'histoire de notre pays. Un an après les attentats de Charlie Hebdo, je souhaite avoir une pensée pour toutes les victimes innocentes, qui n'avaient comme tort que de défendre et d'exprimer librement des valeurs et des idées ou même tout simplement de vivre et d'être épanoui. J'ai une pensée également pour leurs familles et leurs proches mais aussi aux blessés et à toutes les personnes qui ont participé aux secours et qui ont été, plus encore que nous, terriblement marquées par ces événements.

Je formule, en ce début d'année, des vœux de paix, de liberté, de tolérance. Plus que des vœux, il faut manifester une détermination sans faille, une volonté de résistance, de refus de l'intolérance, de lutte contre toute forme de radicalisme. Il faut aussi, plus que jamais, faire preuve de vigilance pour assurer notre propre sécurité, pour préserver nos modes de vie et de pensée mais aussi pour éviter tout amalgame infondé.

Lors de la cérémonie des vœux, ont été distingués à l'honorariat de maire-adjoint, Messieurs Marcel Henry, Alain Josserand, Albert Dubois, et à l'honorariat de Maire, Monsieur Jacques Nallet, avec remise de la médaille communale, en remerciement des trois mandats de maire ou de maire-adjoint. Ils nous ont montré le sens de l'engagement, l'intérêt du travail en commun et le besoin d'anticiper et de projeter dans la durée. Merci pour toutes ces années à notre service et pour l'implication dans la vie locale ou associative qu'ils continuent d'avoir, aujourd'hui encore, avec la même passion.

En ce début d'année 2016, nous devons garder ce cap tracé par nos aînés : faire preuve d'un peu d'optimisme pour ne pas sombrer dans la morosité ambiante ; continuer à porter des projets et faire évoluer notre territoire pour ne pas vivre cette période comme une fatalité ; agir et nous adapter pour pouvoir envisager des jours meilleurs. C'est résolument notre engagement en ce début d'année 2016.

Assurément, les sujets ne manqueront pas. Vous en trouverez quelques illustrations dans ce journal : poursuite des investissements avec le chantier de la station d'épuration, soutien aux associations avec la mise en place du Projet Territorial d'Éducation Artistique (PTEA), accompagnement des séniors avec le projet Voisin'âges ou encore coopération intercommunale avec l'élargissement du périmètre de l'agglomération.

A vous tous, je vous adresse en mon nom et en celui du conseil municipal, des vœux positifs, de santé, de petits et grands bonheurs, de réussite, dans vos familles, dans vos associations, dans votre travail, dans vos entreprises, dans vos projets. Sachez trouver le temps, l'énergie et l'envie pour réaliser tout ce qui vous tient à cœur et vivre pleinement cette année !



**Une véritable exigence d'action**  
L'année 2015, marquée par deux terribles événements qui ont meurtri notre pays, laissera dans les mémoires de sinistres souvenirs et de vives douleurs. Ces attentats, ont certes été l'occasion, pour notre République de se ressouder autour de ses valeurs fortes et autour de ses dirigeants bien que les français leur reprochent par ailleurs de malmener notre pays. Mais au-delà de l'émotion et du deuil partagé, que reste-t-il ? Nos gouvernants n'ont pas compris l'urgence de la situation et continuent à nier la réalité et à refuser de comprendre les raisons du vote de rejet exprimées récemment.

Les Dyonisiens, comme tous les français aspirent à une citoyenneté ouverte et respectueuse des différences. Nous devons refuser le recul de la laïcité ainsi que l'enterrement de notre Histoire et de notre culture. L'exigence d'action est très forte, elle doit conduire tous les élus à apporter des solutions à la hauteur de ses enjeux. Il en va de la survie de notre modèle démocratique. C'est ce que nous pouvons espérer en ce début d'année 2016. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année apaisée.

**Le groupe Minoritaire**  
Tél. 07 87 85 08 26

## > Écouter et soutenir les associations

La vie d'une commune est liée à l'animation de sa vie locale. Avec plus d'une quarantaine d'associations, Saint-Denis lès Bourg peut être fière de son tissu associatif.



De gauche à droite : Christophe Darget-Lacoste, Isabelle Messina, Catherine Gallet, Valérie Perreaut et Francis Schwintner, membres de la commission Vie Locale.

« Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif riche, dynamique et diversifié avec des bénévoles motivés et impliqués. La volonté des élus est d'aider les associations, acteurs de l'animation de la commune », assure Catherine Gallet, Maire-adjointe à la Vie Locale. Chaque événement sportif, artistique ou culturel est un lieu de partage, d'échange et de rencontre entre les citoyens. La Commission Vie Locale, Sport et Culture est à l'écoute de l'ensemble des associations. Pour ce faire, elle a établi une liste de référents élus de la commission pour chacune des associations locales. Ce contact de proximité permettra d'être au plus près des associations et de leurs préoccupations. Pour tendre vers plus d'équité, la commission travaille à :

- un nouveau mode de calcul des subventions pour les associations culturelles et de loisir,
- l'harmonisation des tarifs de locations des salles communales,
- la valorisation de la mise à disposition des équipements et des personnels municipaux : prêt de salle, intervention des services techniques, consommation des énergies... « Tout cela représente un coût pour la commune, à valoriser ».

### > Une politique culturelle

Autre ambition municipale, écrire le Projet Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (PTEAC).

« Nous souhaitons définir une politique culturelle dyonisienne pour élaborer un socle de valeurs commun à l'ensemble des associations gravitant auprès d'un public de 0 à 25 ans. Cette politique nous permettra de définir ensemble une direction commune créatrice de liens vers laquelle tendre, afin d'apporter une cohérence dans l'éventail des activités pour que, in fine, chacun puisse y trouver sa place. »

La première étape de ce projet a été l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des associations. Il a permis de faire le point sur l'existant et de recenser les projets. Un comité de pilotage constitué d'acteurs de la vie culturelle se réunira pour la première fois ce mois de janvier. Il sera chargé de rédiger les axes de la politique culturelle et artistique de la commune.

Dans la continuité, la commission propose d'engager le même travail pour les associations sportives.

### Pyramide et Pôle, un regard commun

La fusion des deux grandes associations que sont le Pôle Socio-Culturel (PSC) et Pyramide est en cours. Force est de constater que les champs d'intervention de ces deux acteurs importants de l'animation locale se complètent. Pyramide accompagne l'enfant et sa famille. Le PSC prend le relais auprès des adolescents, des adultes et des anciens. Les Conseils d'Administration ont écrit un projet autour de leurs valeurs : l'engagement au côté des acteurs des projets, l'humain au cœur des actions, l'éducation avec la participation des adhérents du projet. En mutualisant les moyens, en croisant les regards, une dynamique sociale se crée dont l'objectif reste encore et toujours le partage et la rencontre entre les habitants.

## ÉCHOS DU CONSEIL

### > Séances de juillet à novembre

#### Environnement

• Signature d'une convention d'une durée de deux ans avec ERDF et la Ligue de Protection des Oiseaux pour l'implantation de 15 nids d'hirondelles de fenêtres par an chez les habitants volontaires. (Les nids doivent être posés avant début mars).

#### Aménagement

• Implantation de la nouvelle STEP : acquisition de terrains auprès des Consorts Curial pour un coût prévisionnel de 29 250 €.

• Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des Etablissements Recevant du Public (ERP) du patrimoine de la commune de Saint-Denis lès Bourg. Le coût prévisionnel total de cette mise en accessibilité s'élève à 179 750 € HT, dépenses programmées de 2015 à 2020.

#### Enfance

• Signature d'une convention avec le Centre Social Terre en Couleurs : attribution d'une subvention de 4 000 € en contre partie des services offerts pour les enfants du quartier Lilas-Vavres.

#### Logement

• Vente à Bourg Habitat de 3 logements désaffectés situés 64 place de la mairie.

#### Intercommunalité

• Adoption des schémas de coopération intercommunale et de mutualisation des services avec Bourg-en-Bresse Agglomération.

#### Communication

• Un beau succès de la page Facebook de la mairie depuis son lancement en juin.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie [www.stdenislesbourg.fr](http://www.stdenislesbourg.fr)

## ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME)

#### Animation



• Dans le cadre de la Fête de la Science le samedi 3 octobre, les jeunes élus du CME ont commenté un diaporama sur la pollution lumineuse réalisé par l'Association Astronomique de l'Ain et l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN). Une cinquantaine de personnes étaient présentes dont 12 enfants. Le DVD a été offert à tous les enfants du CME.

#### Intergénération



• Mercredi 14 octobre, les enfants des CME de Saint-Denis lès Bourg et de Péronnas étaient invités à participer à la Semaine Bleue à la Salle des Fêtes de Viriat. Accompagnés pour certains de leurs grands-parents, ils ont partagé un temps très convivial et festif autour de deux thèmes : les jeux d'antan et les jeux créatifs.

## > Vers une nouvelle intercommunalité burgienne en 2017

La loi NOTRe du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) change la donne des intercommunalités en accélérant le transfert de compétences entre communes et communautés de communes et la recherche d'une meilleure cohérence spatiale entre leur différent périmètre. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, toutes les communautés de communes de l'Ain devront

regrouper plus de 15 000 habitants. « Dans l'Ain, le Préfet a engagé depuis un an une réflexion volontariste avec les élus

le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Elle a abouti à une proposition, actuellement en débat dans les communes, réduisant le nombre d'intercommunalités de 29 à 14 », explique le Maire, Guillaume Fauvet.

### > Une fusion de 7 intercommunalités

Avec près de 75 000 habitants, Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA) n'est pas directement concernée par cette limite de taille contrairement à plusieurs intercommunalités riveraines. Au fil des discussions avec ses voisins, l'idée de saisir cette opportunité et de construire ensemble une grande agglomération en fusionnant 7 intercommunalités a émergé : BBA, les communautés de communes de La Vallière, de Montrevel-en-Bresse, de Treffort-en-Revermont, du canton de Coligny, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes et Bresse Dombes Sud-Revermont (BDSR). Elle comprendrait alors 76 communes et plus de 130 000 habitants. Le premier enjeu de ce nouveau périmètre élargi est de

travailler sur un projet de territoire commun du bassin de vie : « transport, logement, emploi, loisir, commerce, enseignement, environnement ou encore santé. Nous partageons la plupart de ces préoccupations à cette échelle. À nous d'y apporter des réponses communes, bénéfiques à tous, en respectant un équilibre et une solidarité entre ville-centre, communes urbaines et rurales et les spécificités de chacun. »

### > Une mutualisation de services

Le second axe de cette nouvelle organisation vise à simplifier son fonctionnement par la fusion de plusieurs structures administratives et l'harmonisation de leur périmètre. La mutualisation des compétences doit également permettre de rationaliser les investissements et de mettre en commun des équipements et des services que chaque intercommunalité n'aurait pas pu financer. Elle bonifiera également significativement nos financements et donnera plus de poids à notre territoire.

Le troisième objectif passe par le développement d'une coopération efficace entre communes et intercommunalité. À l'agglomération de porter les politiques structurantes et les grands projets à la dimension du territoire. Aux communes de garder les services de proximité. D'où le besoin d'une répartition claire des compétences et de la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement. L'exercice est exigeant, d'autant qu'il doit être réalisé dans des délais très courts.

Ce défi est riche de sens et porteur d'un projet commun ambitieux pour nous et les générations futures.

## > La station d'épuration, l'équipement essentiel de traitement des eaux usées

**Particuliers, entreprises, tout le monde produit des eaux usées qui finissent par être rejetées dans les rivières. En nettoyant ces eaux, la station d'épuration (STEP) assure la préservation des milieux naturels et le respect de l'environnement.**

**A**vec un budget de plus de 4 M€, la construction de la nouvelle STEP de Saint-Denis lès Bourg est le projet le plus important de ce mandat en matière d'investissement. Elle répond à deux enjeux, l'un quantitatif, l'autre qualitatif.

D'un point de vue quantitatif, elle doit permettre d'augmenter significativement les capacités de traitement des eaux usées pour faire face à l'évolution des besoins actuels et futurs liés au développement de la commune et de celle de Saint-Rémy. « *La STEP de Saint-Denis lès Bourg traite 60 % des eaux des foyers dyonisiens (les autres foyers étant reliés à Bourg-en-Bresse), mais aussi tous les foyers de Saint-Rémy. Elle a une capacité de traitement de 4 500 équivalents habitants. Nous allons passer à une capacité de 8 000* », explique Patrick Bouvard, Maire-Adjoint à l'Urbanisme et Travaux.

Du point de vue qualitatif, ce nouvel équipement doté d'une chaîne de traitement plus complexe, permettra de mieux épurer les effluents et de rejeter dans le milieu naturel une eau moins chargée en nitrate et en phosphore.

« *Nous devons répondre à une évolution de la réglementation liée à la mise en œuvre de la directive européenne sur l'eau. Celle-ci demande d'améliorer la qualité des rejets dans les rivières les plus sensibles, ce qui est le cas pour la Veyle* » rajoute Patrick Bouvard.

Cette mise aux normes s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du second contrat de rivière Veyle-Vivante. La STEP de Saint-Denis lès Bourg devra donc être reconstruite et mise en eau d'ici l'été 2017, comme celles de Mézériat et de Saint-Paul-de-Varax.

### > Une démarche co-construite

Devant ce calendrier réglementaire, les élus de Saint-Denis lès Bourg et Saint-Rémy ont travaillé ensemble depuis le début du projet en lien avec l'Agence de l'Eau et le Syndicat Mixte Veyle Vivante, principaux co-financeurs, le Service de la Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT) s'assurant du respect de la réglementation. L'Agence Départementale d'Ingénierie et le cabinet d'étude Hydratec ont également accompagné les deux communes dans leur démarche. « *Dès 2012, nous avons établi un diagnostic de l'ensemble des réseaux et de la STEP. Il en ressort deux axes : la séparation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées pour éviter de saturer la STEP en cas d'orage important. Nous avons déjà investi 800 000 € dans ce cadre.* » La première étape aura été de

trouver le site pour la nouvelle STEP. Elle sera finalement implantée au lieu-dit Chemin du Moulin Neuf, à côté de l'actuelle station pour profiter de la proximité des réseaux en provenance des deux communes.

### > Un projet réfléchi



Les élus en visite à la nouvelle station d'épuration d'Hauteville

Mais quel type de STEP construire ? « *Nous sommes allés visiter la nouvelle station d'épuration d'Hauteville. Une démarche qui nous a permis de nous rendre compte de la taille de l'équipement comparable à celui que nous allons construire à Saint-Denis lès Bourg. Elle nous a également confortés dans le choix des techniques d'épuration de l'eau et d'élimination des boues particulièrement adaptées à la capacité de ce nouvel équipement. Le transfert de la compétence assainissement à l'agglomération devra obligatoirement s'effectuer avant 2020. Nous avons également opté pour le même type d'équipement que celui de Bourg afin de faciliter la mutualisation de leur gestion* » souligne Patrick Bouvard.

Le planning très serré est respecté : le dossier de réalisation a été validé fin décembre par la DDT. Grâce à une discussion à l'amiable avec les propriétaires et l'exploitant, le foncier est acquis. L'appel d'offre auprès des entreprises est également lancé. Premiers coups de pelle attendus en début d'été !

### Une STEP, à quoi ça sert ?

La station d'épuration traite l'eau sale que chaque habitant produit lorsqu'il prend une douche, tire une chasse d'eau, lave ses légumes, sa vaisselle, son linge... Ce nettoyage est important car ces eaux sont rejetées dans les rivières. Une STEP fiable et efficace permet d'assurer le confort au quotidien en évitant les impacts négatifs sur l'environnement.

## > Consommer durable

Lancé par le Syndicat Mixte Cap3B, le portail internet Etik'table recense les producteurs et artisans de bouche locaux engagés pour une alimentation responsable sur son territoire. Un certain nombre de critères sont pris en compte pour l'attribution du label. Les producteurs doivent – entre autres critères – vendre en direct des produits issus de leur ferme, ne pas utiliser d'OGM (Organismes Génétiquement Modifiés), s'engager dans une démarche d'agriculture durable. Les artisans de bouche sont tenus d'avoir un atelier de transformation et un lieu de vente accessible au grand public, de fabriquer la majorité des produits vendus et de s'approvisionner localement. Une soixantaine de producteurs et artisans sont répertoriés dont quatre sur Saint-Denis lès Bourg : Le Verger Gourmand, Le GAEC Terre de Luisandre, l'EARL Du Mont et Ferm'andises.



Toutes les informations sont sur [www.etiktable.fr](http://www.etiktable.fr).

## > Des gestes écocitoyens

Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA) propose plusieurs services écoresponsables aux habitants. Pour le recyclage des déchets biodégradables, des composteurs en bois ou plastique sont mis à disposition des particuliers pour 15 € de participation financière. Les structures collectives (immeubles, jardins familiaux...) peuvent en bénéficier gratuitement. 30% des déchets sont biodégradables (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, fleurs fanées, tontes, tailles de haies...). Transformés en compost, ils vont enrichir les sols en minéraux profitables aux plantes.

Et pour arroser son jardin, rien de mieux que l'eau de pluie ! BBA propose une aide de 25 à 200 € pour l'achat d'un collecteur d'eau. Des gestes simples, économiques et écologiques !

Renseignements :

[www.bourgenbresse-agglomeration.fr](http://www.bourgenbresse-agglomeration.fr)

> Composteurs : 0800 86 10 96 (appel gratuit)

> Collecteurs d'eau de pluie : 04 74 24 18 85.

## > Élagage : connaître la réglementation

Un quartier dyonisien a connu récemment une panne de courant électrique. En cause, un arbre trop haut venu heurter un câble électrique.

L'élagage des arbres dont les branches se développent sur le domaine public routier à proximité des lignes électriques est de la responsabilité de chaque propriétaire privé ou de la collectivité selon la situation.

Le propriétaire privé prend en charge les travaux dans le respect de la réglementation\*. Il peut les faire lui-même ou s'adresser à un professionnel. Dans tous les cas, il doit envoyer au préalable à ERDF une DT-DICT (Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux). Il doit veiller à éviter toute chute d'arbre sur la ligne.

ERDF a le droit de couper les arbres et branches trop proches de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité lorsque cela gêne leur pose ou risque d'occasionner des courts-circuits ou des avaries sur les ouvrages par leur mouvement ou leurs chutes. ERDF doit respecter les distances minimales de sécurité et réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie

avant l'élagage. Le prestataire mandaté par ERDF doit lui aussi informer la mairie de sa présence sur le territoire communal, ainsi que les propriétaires avant chaque intervention.

### > Consignes de sécurité

Même sans toucher directement une ligne, on risque l'électrocution. Il ne faut absolument jamais : toucher ou même s'approcher d'une ligne à terre, toucher un objet, une branche ou un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique.

\*décret n°2011-1241 du 05/10/2011

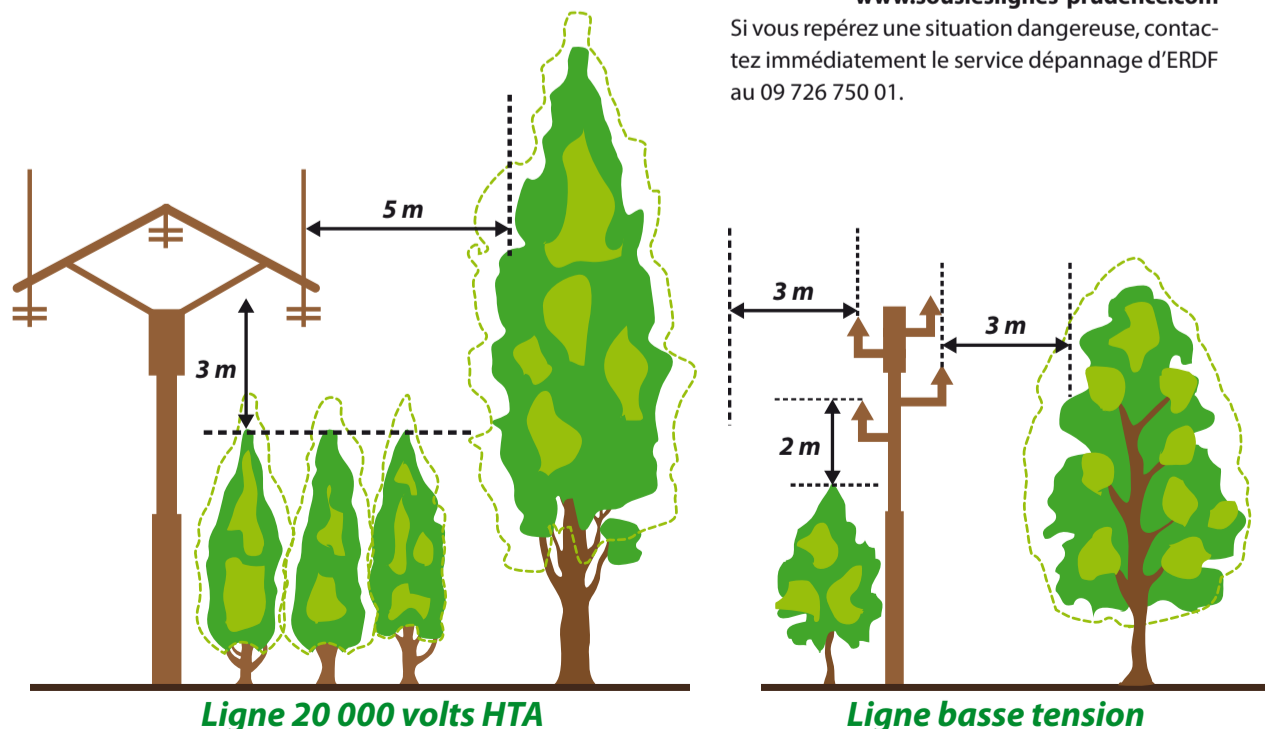
Pour établir une DT-DICT et l'envoyer aux bons interlocuteurs, consultez le site internet :

[www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Pour toutes informations complémentaires sur la sécurité aux abords des ouvrages électriques, rendez-vous sur :

[www.sousleslignes-prudence.com](http://www.sousleslignes-prudence.com)

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le service dépannage d'ERDF au 09 726 750 01.



Ligne 20 000 volts HTA

Ligne basse tension

## > Du côté de la Médiathèque

### Janvier

**Samedi 30 à 10h.** Réunion du club «Tu t'es vu quand t'as lu ? - Ouvert à tous

### Février

**Samedi 20.** Contes en Couleurs

de 10h30 à 10h45 pour les tout-petits  
de 10h45 à 11h15 pour les 4-5 ans  
de 11h15 à 11h30 pour les 6-10 ans

Renseignements et inscription :  
Tél. 04 74 24 45 43  
mediatheque@stdenislesbourg.fr

## ACTION SOCIALE

## > Colis de Noël



Cette année, 536 personnes âgées de 75 ans et + se sont inscrites auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour bénéficier de l'opération colis de Noël. Quarante-neuf d'entre elles ont choisi une invitation à participer au repas d'été et vingt-trois à un repas découverte de la Petite Unité de Vie.

Sur les 207 colis réservés, 85 ont été remis à la Fabrique le samedi 5 décembre entre 10 h et 11 h 30 pour partager un moment convivial avec les bénévoles du CCAS et les enfants du CME. « C'est la deuxième année que nous organisons cette rencontre. Nous avons eu plus de monde que l'an passé. Nous en sommes vraiment heureux. Cela montre que les personnes ont plaisir à se retrouver autour d'un café », souligne Fabienne Le Page, maire-adjointe à l'action sociale et à la solidarité.

Les colis qui ne sont pas retirés sont portés à domicile par les élus et bénévoles de Saint-Denis lès Bourg. Cette action permet tous les ans de porter une attention particulière aux aînés et de repérer les situations d'isolement.

## État civil

### Naissances

Léandre ASTORE (30/09), Lylou LUTIC (02/10), Selma SAFFAH (03/10), Solan BOZONNET (04/10), Sasha BONNE (14/10), Camille SOTO (27/10), Liliana LOUNAS (01/11), Yanis EL AYANE (04/11), Nolan MAYER (23/11), Aida BOUTAYEB (05/12), Axel PERDRIX (15/12), Clara PALAIS (17/12), Semidio CHAUVIN (18/12), Anis EL MASMOUDI (19/12)

### Décès

Djamila MAACHE (30/09), Marcel QUILES (09/10), Hervé PIERROT-PLENARD (15/10), Marie ROBINET veuve PERRIN (24/10), Sylvie FERRAND (07/11), Albert CHARVET (11/11), Geneviève KOTTOWSKI (16/11), Marcel CRÉTIN (18/11), Roger GAULIN (24/11), Adèle OLIVIER veuve ROUX (07/12), Jeannine SIBELLE veuve GOUJON (08/12), Georgette MARTIN veuve LARDON (18/12), Camille FRODELLO veuve GUÉRIN (23/12), Paulette DUCLOS épouse PACCAUD (29/12)

### Mariage

David MIGNOT et Tracy LEMOINE (05/12)

Journal d'information municipal édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg. Directeur de la publication : Christophe Darget-Lacoste - Rédaction : Pauline Froppier (ComPouce) - Mise en page : Made in Com by Hervé Goyard (Bourg-en-Bresse) - Impression : Imprimerie Poncet - Tirage : 2 700 exemplaires - Crédits photographiques : mairie de Saint-Denis, associations - Distribution : Ainterjob  
Ce journal est imprimé sur un papier recyclé.

## En bref ...

### La Grande Guerre en exposition

Collectionneur passionné, le dyonisien Jean-Claude Zagonel a accumulé au cours de sa vie plus de 4000 documents historiques sur la première guerre mondiale.

Du 5 au 12 février 2016, cette collection sera exposée à la Ferme. Accompagné dans le projet par les élus du CME, Jean-Claude Zagonel propose de venir découvrir des documents écrits et objets d'origine sur la guerre de 14/18 : correspondances, affiches, déclaration de guerre, masques à gaz, obus, etc. Pour s'occuper, les soldats fabriquaient aussi des petits objets avec les douilles : coupe-papiers, briquets... Plus de 600 documents auront plus particulièrement trait à la bataille de Verdun dont nous commémorerons le centenaire en 2016. Une exposition qui promet d'être riche en émotion et source d'enseignements !



### Sainte-Barbe, les pompiers à l'honneur



Dimanche 8 novembre, les pompiers volontaires du Centre de Première Intervention (CPI) de Saint-Denis lès Bourg ont célébré la Sainte-Barbe. Après le dépôt d'une gerbe au monument aux morts en mémoire des pompiers disparus, ils ont accueilli deux nouvelles recrues, Patricia Rochefort et Gaëtan Robert. En cours de formation, Adrien Guillon et Manuel Teixeira se sont vu remettre un diplôme partiel. Au tableau d'honneur, Stéphane Guillon et Olivier Guigne ont reçu la médaille des 20 ans d'activité. Les galons de caporal ont été remis à Mickaël Rey et Michel Monteiro.

« Être pompier volontaire est un bel engagement. Ce qui nous motive est l'envie d'aider et de rendre service à la population », souligne Gille Verne, chef de corps du centre. Avec plus de 200 interventions par an, l'arrivée de nouvelles recrues est très appréciée. « Aujourd'hui, nous sommes 14. Nous espérons que d'autres viendront rapidement rejoindre notre équipe. Nous sommes très soudés et passons aussi de très bons moments de convivialité ! »

### Élections Régionales 2015

#### Les résultats de Saint-Denis lès Bourg

#### 2<sup>e</sup> tour

Inscrits : 4 377 - Abstentions : 37,17 % - Votants : 62,83 % - Blancs : 1,89 % - Nuls : 0,91 %

Jean-Jack Queyranne, Union de la gauche : 40,55 %

Laurent Wauquiez, Union de la droite et du centre : 39,96 %

Christophe Boudot, Front National : 19,49 %

Retrouvez les résultats complets sur le site de la Préfecture de l'Ain : [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr), rubrique Politiques publiques

### Mairie : fermeture le samedi matin

Faute de fréquentation sur cette plage horaire, l'accueil du public en mairie est fermé le samedi matin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Toutefois, un accueil sur rendez-vous est possible pour des administrés dans la nécessité d'un contact hors des horaires d'ouverture habituels. Les téléprocédures seront renforcées lorsque cela est possible.

## Agenda

### JANVIER

#### Samedi 16

14 h / 19 h - Concours de Belote à la vache suivi d'un repas par la Société de Chasse - Salle des Fêtes

#### Samedi 23 et dimanche 24

Tournoi Foot Féminin - Olympique Saint-Denis - Gymnase

#### Samedi 30

14 h - Concours de Belote à la vache - Donneurs de Sang - Salle des Fêtes

### FÉVRIER

#### Dimanche 7

16 h / 18 h - Matinée Accords Musique - Salle des Fêtes

#### Jeudi 11

14 h - Thé Dansant - Club Amitié Rencontre - Salle des Fêtes

#### Dimanche 14

8 h - Concours Féminin - 16 doublettes F2 - Astroboules  
11 h - Banquet des Classes - Salle des Fêtes

#### Lundi 15

17 h - Soirée Matefaims - Conscrits - Salle des Fêtes

#### Vendredi 19

20 h 30 - Conférence Ain Nature & Santé - La Ferme

#### Samedi 20

8 h / 12 h 30 - Vente Gâteaux de Foie et ses quenelles par les pompiers - Parking Fromagerie

15 h - Concours de Belote à la vache suivi d'un repas par La Boule Joyeuse - Salle des Fêtes

#### Lundi 22

9 h 30 - Challenge Mouniau - La Boule Joyeuse - Astroboules

#### Vendredi 26

20 h - Remise des Prix - Comité de Fleurissement - Salle des Fêtes

#### Samedi 27 et Dimanche 28

Journée - 9<sup>e</sup> Open Bresse - Saint Denis Dojo - Gymnase  
Journée - Salon des Vins - Les Amis de la Veyle & Association Œnologique Dyonisien - Salle des Fêtes

### Commémoration



Après la lecture d'une lettre d'un poilu par les enfants du CME et d'un poème par les enfants de l'école des Lilas, Léa Féraud, présidente des conscrits, a entonné la Marseillaise accompagnée de Léo Messina, membre d'Accords Musique, à la contrebasse. Une très belle cérémonie pleine d'émotion, conduite par Rita Monteiro, conseillère municipale.

### Du mouvement dans le personnel

La commune a connu une situation inédite en 2015 avec 5 départs en retraite ! Le 1<sup>er</sup> novembre dernier, ce fut au tour de Martine Michel et Denise Gelay-Turtaut.

Recrutées en 1993 et 1999, Martine Michel et Denise Gelay-Turtaut ont fait valoir leurs droits à la retraite. La mairie souligne l'investissement professionnel de ces deux agents et leur grand sens du service public. Elles sont aussi très impliquées dans la vie locale : Martine est Présidente des Donneurs de Sang de Saint-Denis-Buellas et Denise, bénévole à la médiathèque. Nous leur souhaitons une bonne retraite et accueillons avec plaisir leurs successeurs respectifs : Catherine Coffigniez et Matthias Pilguer.

Titulaire d'un CAP maintenance et hygiène des locaux, Matthias Pilguer, 19 ans, signe avec Saint-Denis lès Bourg son premier contrat de travail. Il s'agit d'un emploi d'avenir financé à 75 % par l'Etat. Selon ce contrat, Matthias sera accompagné au sein du service par une tutrice, Béatrice Bessard, et par la Mission Locale Jeunes. Catherine Coffigniez, embauchée en qualité d'adjoint technique stagiaire, a, quant à elle, une expérience professionnelle confirmée dans le privé et dans le public.

### Zoom sur Les conscrits !

Dimanche 14 février, venez nombreux participer au banquet des classes en 1 et en 6. Une journée de rencontre et de partage entre générations !

Le défilé des classes aura lieu à 11 h 30. L'apéritif sera offert par la municipalité et servi à 12 h 30 à la salle des fêtes, suivi du banquet animé par Cécile et Maurice Liébaud.

Renseignement et inscriptions : 06 84 27 14 85  
Mail : [classe96.saintdenis@gmail.com](mailto:classe96.saintdenis@gmail.com)

À noter, lundi 15 février, les conscrits de 97 invitent tous les habitants de Saint-Denis à la soirée matefaims à partir de 17 h, salle des fêtes !

[www.stdenislesbourg.fr/Calendrier-des-fetes](http://www.stdenislesbourg.fr/Calendrier-des-fetes)

